

Mise jour du repère de référence en France

En France métropolitaine : le RGF93 (v2b)

Dans le cadre de la maintenance périodique des références géodésiques nationales, l'IGN a recalculé l'ensemble des observations du Réseau GNSS Permanent (RGP) acquises de 1998 à 2019 en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Le calcul a été effectué en mode différentiel, appuyé sur l'infrastructure géodésique mondiale de l'IGS. Les coordonnées et vitesses des stations sont exprimées dans la réalisation ITRF2014/IGS14 de l'ITRS et converties dans les références géodésiques légales des différents territoires nationaux.

En métropole, les écarts par rapport aux coordonnées avant changement sont minimes (millimétriques en planimétrie et infra-centimétriques en hauteur). Au sens du décret sur les références géodésiques, ceci ne représente pas une nouvelle référence mais une simple mise à jour des coordonnées de référence RGF93.

Cette opération de maintenance permet de garantir aux utilisateurs du PPP (precise point positioning) en métropole des résultats cohérents en RGF93 au niveau centimétrique.

En conséquence, comme l'accès à la référence légale se fait également par le biais des réseaux matérialisés, qui restent très utilisés, ceux-ci ont fait l'objet d'une mise à jour des coordonnées diffusées des points géodésiques.

De manière cohérente, une mise à jour du modèle RAF18 d'accès à la référence altimétrique légale NGF-IGN69 à partir de la référence géométrique RGF93 a également été faite.

Afin d'assurer en métropole un service d'accès à la référence nationale le meilleur possible pour l'ensemble des utilisateurs, l'IGN a officialisé cette mise à jour le 5 janvier 2021, avec une information disponible sur le portail web de l'IGN, et sur le site métier <http://geodesie.ign.fr>.

En Outre-Mer

En ce qui concerne les départements et collectivités d'outre-mer, le choix a été fait, au vu des résultats, de ne pas modifier les coordonnées publiées, mais de mettre à jour (hors Mayotte) les paramètres de transformation d'un géoréférencement dans la réalisation courante de l'ITRS (actuellement l'ITRF2014) vers la référence légale concernée.

En ce qui concerne le département de Mayotte, une étude de l'impact de la crise sismo-volcanique actuelle sur le repère de référence et l'infrastructure géodésique associée est en cours. Les déformations internes à l'échelle de l'île étant faibles, le repère de référence actuel permet un référencement relatif meilleur que cinq centimètres pour les applications géodésiques locales.

Une nouvelle version de l'outil Circé (v5.2) de transformation de coordonnées, développé par l'IGN pour accompagner l'utilisateur dans l'usage des références légales à partir de la réalisation courante de l'ITRS et intégrant ces changements, est également proposée au téléchargement sur le site métier de l'IGN.